

## CONDITIONS PARTICULIERES DE LICENCE DE LOGICIEL KOSMOS

### PREAMBULE

La société **Kosmos**, société par actions simplifiée au capital de 429 979 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°419 223 425, dont le siège social est situé 8 rue Kervegan à Nantes (44000), édite une gamme de progiciels modulaires de gestion de contenus et de sites web. Ses progiciels peuvent être fournis selon différentes modalités, dont la présente Licence portant sur le Logiciel visé au Devis. Après avoir pris des caractéristiques du Logiciel proposé par Kosmos, et s'être assuré de son adéquation avec ses besoins et son infrastructure informatique, le Client a souhaité bénéficier d'un droit d'utilisation dudit Logiciel dans les conditions des présentes. La signature du Devis par le Client emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales qui y sont incorporées par référence.

### 1. OBJET DE LA LICENCE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Kosmos concède au Client, qui l'accepte, un droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif d'utiliser pour ses besoins propres le Logiciel ou l'Extension, en code objet, dans la limite du nombre d'Utilisateurs convenu. Les présentes sont soumises aux Conditions Générales Kosmos, avec lesquelles elles forment le Contrat. Les fonctionnalités du Logiciel ou de l'Extension sont décrites au sein de la Proposition commerciale ou disponibles sur le site web de Kosmos. Le terme « Logiciel » ci-après s'applique également aux Extensions.

Les présentes s'appliquent à tout Logiciel qui n'est pas fourni par Kosmos dans le cadre d'une licence libre. Le Devis précise le Logiciel (« K-portal », « K-Plus » et/ou « K-d'école ») et/ou l'Extension auxquels s'appliquent les présentes.

### 2. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à la date de signature du Devis par le Client, pour la durée stipulée dans le Devis, ou à défaut de durée expresse, pour la durée des droits de propriété intellectuelle applicables au Logiciel.

### 3. MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL

Le Logiciel est mis à disposition du Client selon les modalités indiquées par Kosmos par envoi postal d'un support physique ou par téléchargement sécurisé.

Toute connexion et/ou toute utilisation du Logiciel avec les identifiants définis pour les Utilisateurs du Client est réputée effectuée par le Client. En outre, le Client est seul responsable de la licéité, de la qualité, de l'intégrité, de l'exhaustivité, de la complétude et de la pertinence des Données et fichiers établis, envoyés, reçus, chargés, déchargés, transmis ou stockés via le Logiciel. Le Client garantit Kosmos contre tout recours d'un tiers relatif aux Données et contenus traitées via le Logiciel et portant atteinte à ses droits quels qu'ils soient.

Kosmos dégage toute responsabilité relative aux prestations d'hébergement du Logiciel qui seraient confiées à un tiers par le Client, ou relative aux prestations d'installation, d'intégration, de déploiement, de formation ou d'assistance qui seraient confiées à un tiers prestataire par le Client.

En toute hypothèse, il appartient au Client de respecter les prérequis techniques fournis par Kosmos ainsi que la documentation du Logiciel et les termes du Contrat encadrant son utilisation.

### 4. CONFIGURATION D'EXPLOITATION

La configuration recommandée pour l'utilisation du Logiciel est communiquée par Kosmos. Le Logiciel ne peut être utilisé que sur une

configuration d'utilisation respectant les recommandations de Kosmos, sur les sites et pour les besoins déclarés.

En cas de modification de la configuration d'utilisation initiale et/ou de changement de site(s), le Client en informe préalablement Kosmos par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais. Kosmos notifie au Client, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre du Client, les éventuelles conséquences induites par la modification des conditions d'utilisation, tant au plan technique qu'au plan financier conformément au tarif en vigueur de Kosmos au jour de la notification par le Client de ces modifications. A défaut de notification, Kosmos dégage toute responsabilité dans le fonctionnement ou les performances du Logiciel, ainsi que toute garantie.

### 5. DROIT D'UTILISATION

Kosmos concède au Client un droit d'utilisation personnel, non cessible, non transmissible, non exclusif, portant sur le Logiciel, pour les seuls besoins de son activité, pour la durée et sur le territoire définis au Devis. Le droit d'utilisation est concédé pour la version du Logiciel visée dans le Devis. Ce droit d'utilisation s'entend du droit (i) d'installer et de reproduire le Logiciel, dans la limite du nombre d'Utilisateurs et sur les sites stipulés dans le Devis ; et (ii) d'utiliser le Logiciel, de mettre en œuvre, d'afficher et d'exécuter le Logiciel, dans la stricte limite des besoins du Client, dans le respect du Contrat et sur l'environnement informatique convenu.

En conséquence, toute autre utilisation du Logiciel par le Client ou ses Utilisateurs est strictement interdite. A ce titre, le Client s'interdit et interdit aux Utilisateurs de procéder à (i) toute reproduction provisoire ou permanente du Logiciel non prévue au Contrat, à l'exception de la copie de sauvegarde prévue à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle ; (ii) toute diffusion, distribution, location, commercialisation, sous-licence, cession, mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux ; (iii) toute modification, adaptation ou évolution du Logiciel, sans autorisation préalable de Kosmos ; (iv) toute traduction ou adaptation non expressément autorisée par Kosmos ; (v) tout interfaçage ou intégration avec d'autres versions du Logiciel ou d'autres produits de Kosmos sans son autorisation préalable ; (vi) toute décompilation du Logiciel quelle qu'elle soit. A ce titre, il est rappelé que les informations d'interopérabilité qui peuvent être fournies par Kosmos sur demande du Client ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que la réalisation de l'interopérabilité du Logiciel avec des logiciels tiers dont la compatibilité doit être validée par Kosmos, ni être communiquées à des tiers, ni être utilisées pour la mise au point, la production ou la commercialisation d'un logiciel dérivé ou d'un logiciel dont l'objet, la fonction ou l'expression serait substantiellement similaire au Logiciel, ni pour tout autre acte portant atteinte aux droits réservés par Kosmos. Toute utilisation non expressément autorisée du Logiciel, ou au-delà des métriques stipulées dans le Devis, est illicite et susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

Le Logiciel est utilisé conformément à sa destination, à sa documentation, sur un environnement informatique conforme aux prérequis d'utilisation, ainsi qu'aux stipulations du Contrat. Toute modification du ou des site(s) d'installation, ou des conditions d'utilisation à distance, de maintenance ou encore d'hébergement du Logiciel, est préalablement portée à la connaissance de Kosmos.

### 6. MAINTENANCE DU LOGICIEL

Conformément à l'article L.122-6-1 I. al.2 du Code de propriété intellectuelle, Kosmos se réserve expressément l'exclusivité de la maintenance corrective et évolutive du Logiciel. La maintenance corrective porte sur la correction des éventuelles non-conformités ou dysfonctionnements du Logiciel, et la maintenance évolutive porte sur la fourniture par Kosmos des mises à jour et nouvelles versions du Logiciel. La

maintenance est assurée par application des Conditions Particulières Support ou TMA selon le périmètre applicatif accompagnant le Logiciel. En particulier, Kosmos se réserve l'exclusivité de toute intervention sur le code source du Logiciel, qui est strictement confidentiel.

## **7. DEVELOPPEMENT**

A titre optionnel et moyennant le paiement du prix stipulé au Devis pour ces prérogatives complémentaires, Kosmos peut concéder au Client, outre les droits stipulés ci-avant, un droit d'adapter et faire évoluer le Logiciel. Ce droit de d'adaptation s'entend du droit de modifier le Logiciel, au seul bénéfice du Client, pour les seuls besoins de son activité, pour la durée et sur le territoire définis au Devis, sous les conditions suivantes :

- Le Client s'engage à conserver le code source du Logiciel dans des conditions de sécurité et de confidentialité absolues ;
- Le Client s'interdit et interdit aux Utilisateur toute utilisation du code source, en ce compris ses évolutions ultérieures, à des fins non conformes aux besoins pour lesquels le Client a acquis une Licence du Logiciel ;
- Le Client s'interdit et interdit aux Utilisateurs toute rediffusion, distribution, gratuite ou onéreuse, location, sous-licence, commercialisation, placement sous licence libre, et plus généralement toute mise à disposition directe ou indirecte du code source ou d'une version dérivée du Logiciel au bénéfice d'un tiers ou du public ;
- Le Client s'interdit et interdit à tout Utilisateur d'intervenir sur le code source ou de le confier à un tiers aux fins de maintenance ou correction du Logiciel (sous réserve du cas visé à l'article 11 ci-après) ;
- Le Client s'engage à n'utiliser le code source qu'aux fins de faire évoluer le Logiciel conformément à ses besoins, en en informant au préalable Kosmos ;

Il est rappelé que toute utilisation du code source non autorisée par Kosmos au sens des présentes constitue une contrefaçon susceptible de poursuites.

## **8. CONDITIONS FINANCIERES**

Le prix de la Licence d'utilisation, ainsi que la périodicité des redevances, les modalités de facturation et de paiement, sont stipulés dans le Devis, et soumis aux stipulations des Conditions Générales s'agissant notamment des retards de paiement et de la révision annuelle des tarifs.

## **9. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET GARANTIE**

Il est rappelé que le Logiciel est soumis aux stipulations des Conditions Générales en ce qui concerne notamment la propriété intellectuelle réservée à Kosmos, et la garantie d'éviction.

Si le Logiciel (ou l'Extension) concédé(e) dans le cadre des présentes interagit, en fonction du projet du Client, avec une version sous licence libre d'un ou plusieurs autres Logiciels (ou Extensions) Kosmos, en aucun cas l'interaction ne peut avoir pour effet d'étendre la licence libre aux Logiciels ou Extensions objet des présentes.

## **10. SERVICES**

Le Client est susceptible de commander des prestations complémentaires telles qu'installation, intégration à un périmètre applicatif plus large, interfaçage avec un site web ou d'autres webservices, adaptations fonctionnelles, assistance à la mise en œuvre, migration, personnalisation, etc. par application des Conditions Particulières de Services Informatiques Kosmos et sur Devis accepté.

## **11. CODE SOURCE**

Kosmos a procédé au dépôt du Logiciel auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP, 119 rue de Flandres, 75019 Paris). Le dépôt s'entend des codes source et objet de sa dernière version. Les Parties conviennent que le Client pourra avoir un accès au code source du Logiciel dans les conditions de l'article 6 du Règlement de l'APP, uniquement dans les cas (i) de liquidation judiciaire, dissolution, cessation d'activité de Kosmos sans reprise de ses engagements par tout cessionnaire de ses actifs, ou (ii) d'impossibilité définitive de corriger une erreur, reconnue par écrit par Kosmos. Le cas échéant, le code source ne pourra être utilisé par le Client (ou le prestataire qu'il désignerait à cet effet) que pour assurer au Client la poursuite d'exploitation du Logiciel, sans bénéficier d'aucune évolution ultérieure, et à l'exclusion de toute autre utilisation. Le Client s'engage à préserver la confidentialité du code source et s'interdit de le communiquer à tout tiers autre que le prestataire en charge de sa maintenance, lui-même tenu par la même confidentialité.

## **12. RESILIATION**

Les Parties peuvent résilier la présente Licence dans les termes stipulés aux Conditions Générales. En outre, Kosmos pourra résilier de plein droit le Contrat moyennant notification préalable sans préavis, dans les cas, dans les cas où le Client ou un Utilisateur (i) porte atteinte de quelque manière que ce soit à l'image de marque de Kosmos ou de ses produits ; (ii) porte atteinte de quelque manière que ce soit à la propriété intellectuelle de Kosmos ou se rend coupable de contrefaçon.